



Délibération n° 2024 / 054

**Séance ordinaire du 9 juillet 2024
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 3 juillet 2024

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme Laurence BEGEY

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21 Représentés : 6 Absents : 2

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 27 Abstention : 0

Votes contre : 0 Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 27

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – M. Isaac HASSINE – Mme Laurence BEGEY – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH à Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS à Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Serge LEBOURGEOIS à Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Frédéric VARTANIAN à Mme Sylvie SOUCHON – Mme Patricia LAZZARO à M. Roger Louis TROTIER.

Absents : M. Hervé FABRE-AUBRESPI – M. Michel DORLET.

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

Les modifications à intervenir sur la liste des emplois de la commune, dont le dernier état a été établi par délibération n° 2024/035 du 28 mai 2024, relèvent de la compétence du conseil municipal. Celui-ci fixe le nombre d'emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une mise à jour du tableau des effectifs en procédant aux modifications des postes précisées ci-après :

Filière administrative :

- Création d'1 poste de rédacteur à temps complet ;
- Création d'1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;

Filière technique :

- Création d'1 poste de technicien territorial à temps complet ;
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- Création de 2 postes d'adjoint technique à temps complet ;

Filière médico-sociale :

- Création de 2 postes d'auxiliaire puériculture principal de classe normale à temps complet ;
- Suppression d'1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet ;

- Création d'1 poste de d'agent social principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- Création de 6 postes d'agent social à temps complet ;

Vu le code général de la fonction publiques territoriale ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2024/035 du 28 mai 2024 modifiant la liste des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} juin 2024 ;

Vu l'information du comité social territorial en date du 3 juillet 2024.

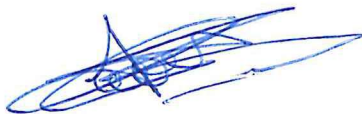
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le tableau des effectifs annexé qui prendra effet au 10 juillet 2024 ;**
- **Autorise le maire, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, à recourir à un contractuel sur la base de l'article L. 332-8 ou de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.**

Le 9 juillet 2024

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON

